

Délégation au numérique en santé





Annexe au formulaire de candidature démarches-simplifiees.fr

Programme SUN-ES - volet 1
INSTRUCTION N° DGOS/PF5/DNS/CTO/2021/167
du 26 juillet 2021

Statut : Classification : Date de publication : Validé | Publique | 03-09-2021



### Annexe 1 – Questionnaire d'appropriation du RNIV

### Objet du questionnaire

L'appropriation du RNIV constitue l'un des 6 prérequis à atteindre dans le cadre du programme SUN-ES.

Pour atteindre l'exigence du prérequis « Appropriation du RNIV », il est demandé aux établissements candidats de compléter toutes les questions obligatoires du présent questionnaire. La complétude du questionnaire implique d'avoir pris connaissance du RNIV 1 et 2, sans quoi certaines questions resteront sans réponse.

Ce questionnaire est à remplir directement sur le formulaire de candidature démarches-simplifiées.fr, disponible sur le lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-auprogramme-du-segur-usage-numerique.

Les questions ou remarques sur le questionnaire peuvent être adressées au référent Ségur numérique de votre région, ou à l'adresse mail : <u>dgos-sun@sante.gouv.fr</u>

#### **Communication et diffusion du RNIV**

	Au sein de votre structure, quels sont les profils de personnes qui ont pris connaissance du RNIV 1 et 2 ainsi que du Référentiel d'Identifiant National de Santé ?
2.	Quelles sont les actions de communication que vous avez mises en œuvre pour faire connaître le RNIV 1 et le RNIV 2 ?
3.	Quelles sont les actions que vous avez mises en œuvre pour former le personnel au contenu du RNIV 1 et RNIV 2 ?

## L'identification primaire d'un usager

4.	Dans le cadre de la création d'une nouvelle identité numérique, doit-on systématiquement procéder à une recherche d'antériorité d'identité au niveau du référentiel identité de la structure ?		
		Oui Non	
<b>5.</b>	du réf	z-vous expliciter comment vous réalisez une recherche d'antériorité d'identité au niveau érentiel identité de votre structure ?	
 6.		n de l'établissement, comment peuvent être créées les nouvelles identités numériques ?	
		A partir des traits INS récupérés automatiquement après interrogation du téléservice INSi A partir du scan du passeport ou de la carte d'identité nationale Par la saisie manuelle de traits d'identité fournis directement par l'usager ou un accompagnant A partir des données d'identité récupérées directement dans le dossier médical du patient A partir de l'identité numérique transmise par une autre structure ayant pris en charge l'usager ou par le patient lui-même	
7.	Quels	sont les traits stricts définissant l'identité numérique d'un usager ?	
Plu	sieurs r	éponses possibles	
	O NCO	om de naissance om d'usage emier prénom de naissance uméro de carte d'identité nationale entuels autres prénoms de naissance ute de naissance uméro de téléphone xe ude postal du domicile ude INSEE du lieu de naissance uméro de passeport	
8.		les traits stricts, quels sont ceux qui doivent être saisis a minima dans le SI pour créer une té numérique ?	
Plu	sieurs r	éponses possibles	
	□ No	om de naissance om d'usage emier prénom de naissance uméro de carte d'identité nationale	

		Eventuels autres prénoms de naissance
		Date de naissance
		Numéro de téléphone
		Sexe
		Code postal du domicile
		Code INSEE du lieu de naissance
		Numéro de passeport
9.	Des	s traits d'identification complémentaires peuvent-ils être utilisés ?
		Oui
		Non
	Si o	oui, veuillez préciser lesquels :
10.	Le t	téléservice INSi est-il opérationnel pour votre structure ?
		Oui
		Non
	Si n	on, veuillez préciser quelles en sont les raisons ?
11.	De	quelle manière le téléservice INSi peut-il être interrogé ?
		Par saisie des traits d'identité enregistrés localement ou transmis par un tiers
		Par l'intermédiaire de la carte Vitale
		Aucun des deux
		Autre : explicitez ce moyen
	ďic	ns le cas où l'interrogation du téléservice INSi se fait par le mode saisie, quels sont les traits dentité à saisir ?
13.	Qu	els sont les cas d'usage pour lesquels il n'y a pas lieu d'interroger le téléservice INSi ?
•••••		
14.		juel de ces 4 statuts de confiance de l'identité numérique permet de référencer et transmettre données de santé avec le matricule INS ?
Une	e sei	ule réponse possible
		Identité provisoire
		Identité validée
		Identité récupérée
		Identité qualifiée

<b>15</b> .	15. Comment doit s'effectuer le contrôle de l'identité du patient et à l'aide de quels éléments ?		
Plusieurs réponses possibles			
		En demandant au patient son nom d'usage	
		En demandant au patient son nom de naissance	
		En demandant au patient son prénom	
		En demandant au patient sa date de naissance	
		En interrogeant sa famille	
		En demandant d'épeler son nom d'usage	
		En demandant d'épeler son nom de naissance	
		En vérifiant sur le bracelet	
		En accédant à son dossier médical si existant	
		En demandant les papiers d'identités	
		En comparant avec sa photo	
16.		outorisé de procéder à la validation d'une identité numérique sans pouvoir contrôler sa ence à la lumière d'un titre d'identité, ou de son équivalent numérique ?  Oui	
	П	Non	
	Sic	oui, veuillez préciser les contextes :	
17.	•	elles de ces informations doivent figurer sur tous les documents produits par votre sement contenant des données de santé ?	
Plus	sieurs re	éponses possibles	
		Nom de naissance	
		Premier prénom de naissance	
		Nom d'usage	
		Prénom(s) d'usage	
		Date de naissance	
		Code INSEE du lieu de naissance	
		Sexe Matricule INS	
	Ш	Matricule ins	
18.		rs qu'une identité est qualifiée ou récupérée, les traits INS doivent-il remplacer les traits locaux ?	
		Oui	
		Non	
19.		rs qu'une identité est qualifiée, l'IPP patient peut-il être utilisé dans le cadre d'échange de es vers l'extérieur ?	
		Oui	
		Non	
	$\sqcup$	NOIL	

20.			es les actions suivantes ?
			éation d'une nouvelle identité numérique :
	b)	Qu	alification des identités numériques :
Ges	stio	n de	s risques liés à l'identification des usagers
			ent gérez-vous en interne une erreur d'attribution d'identité numérique constatée ?
			est votre organisation pour gérer la fusion des identités numériques de vos patients ?
23.	Av		ous formalisé des procédures qui précisent la conduite à tenir a minima pour les cas
Veı	ıille.	z co	cher les cases pour lesquelles des procédures existent :
			Retranscription d'une identité INS reçue sur format papier Quand il est constaté une divergence avérée entre l'identité numérique locale et les traits INS à l'occasion d'un appel INSi (que ce soit lors d'une recherche initiale ou d'une opération de vérification)
			Lorsque la qualification de l'identité numérique n'est pas possible à court terme faute de présentation de documents d'identité à haut niveau de preuve
			En cas d'erreur d'attribution d'un matricule INS à un usager Aucune procédure n'existe
24.	Les	s Evè	enements indésirables rencontrés font-ils l'objet de retours d'expérience ?
			Oui Non
		Si r	non, veuillez préciser pourquoi ?

### Politique et gouvernance en matière d'identitovigilance

# 25. Disposez-vous de référent(s) identitovigilance? Plusieurs réponses possibles Oui, au niveau de notre structure □ Oui, au niveau du groupement □ Non Si oui, quelles sont les missions associées à votre référent(s) identitovigilance ? ..... Si non, veuillez préciser pourquoi ? ..... 26. Avez-vous mis en place une politique d'identitovigilance? Plusieurs réponses possibles □ Oui, elle est propre à notre structure Oui, elle est commune à plusieurs structures associées (notamment groupement) □ Non Si non, veuillez préciser pourquoi ? ..... 27. Avez-vous communiqué sur l'existence de cette politique et sensibilisé les professionnels quant à son contenu? Plusieurs réponses possibles □ Oui, au niveau de notre structure □ Oui, au niveau du groupement □ Non Si non, veuillez préciser pourquoi ? ..... 28. La politique d'identitovigilance est-elle formalisée sous forme de charte ? □ Oui, □ Non Si non, veuillez préciser pourquoi ? ..... 29. Parmi les éléments suivants, quelles informations une charte d'identitovigilance doit obligatoirement comprendre? □ La politique et la gouvernance mises en œuvre dans la structure La description des systèmes d'informations participant à l'identification primaire de l'usager et des interfaces

 Les modalités d'attribution des habilitations pour la gestion des identités numériques □ La description des solutions d'identification primaire et secondaire de l'usager en vigueur

□ La gestion documentaire associée à l'identification des usagers et à la gestion des risques

□ La méthode d'implémentation de l'INS dans les solutions logicielles

☐ Les références réglementaires et techniques applicable

dans la structure

		Les droits de l'usager
30.		ous intégré les recommandations du RNIV 2 dans la structuration de votre gouvernance de l'identitovigilance ?
Plu.	sieurs ré	ponses possibles
	□ □ Si n	Oui, au niveau de notre structure Oui, au niveau du groupement Non on, veuillez préciser pourquoi ?
	avec la	e cadre d'un GHT, pouvez-vous expliciter comment s'articulent les CIV d'établissements CIV du GHT ?
32.	Quelles	s sont les missions assurées par votre cellule d'identitovigilance ?
33.		Participer à la formation des professionnels dans le cadre du plan de de formation de la structure, y compris lors de l'accueil des nouveaux arrivants, toutes catégories de professionnels confondues; Initier et mener des actions de sensibilisation des usagers et des partenaires externes; Analyser les risques a priori y compris relatifs à la sécurité informatique; Formaliser les documents qualité relatifs à l'identitovigilance; Définir, suivre et analyser les indicateurs relatifs à l'identitovigilance; Réaliser des audits de connaissance et de pratiques; Guider les professionnels sur la conduite à tenir vis-à-vis des cas particuliers: Contrôler la qualité des identités dans les domaines d'identification utilisés par la structure: Contribuer au rapprochement d'identité entre structures: Réaliser la veille réglementaire et technique. Participer aux instances des Réseaux Régionaux des référents identitovigilance
	procéd	ures d'identitovigilance ?
34.	Quelles l'identi	s actions avez-vous mises en œuvre pour informer et sensibiliser les usagers à tovigilance ?